



Flash DP février 2013

Réunion du 07 février

Formation

Les formations bureautiques (Excel, Word...) sont-elles aussi supprimées dans le cadre de la réduction de 30% du budget formation ?

Réponse de la DIR : la plupart y compris l'anglais sont supprimées sauf migration 2010 et Excel avancé pour les secrétaires et gestionnaires.

Effectifs APM

les DP CGT demandent comment vont être grés les effectifs de l'APM ?

Réponse de la DIR : actuellement 11 salariés AREVA MAD sont en place. Un accord a été conclu avec AREVA pour que celui-ci fournisse le personnel au fur et à mesure des départs des salariés CEA. En 2015 on devrait atteindre les 60 salariés MAD AREVA (SPR MAD AREVA compris). Le CEA garde l'exploitation de l'APM.

Mobilité personnel

Les DP CGT demandent que la mobilité ne soit pas sanctionnée, au niveau des avancements individuels et des primes de productivité.

Réponse de la DIR : aucune sanction ne doit être prise à l'égard des mobilités.

Masse salariale

Le CEA bon élève a économisé sur son budget 2012 **12M€ soit 1,5% de la masse salariale**. Les DP CGT demandent que cette enveloppe financière soit reversée sous forme d'augmentation générale des salaires.

Réponse de la DIR : Question transmise à DRHRS

La CGT : comme d'habitude à ce sujet aucune réponse!!!!!!!

Astreintes

Les DP CGT ne peuvent admettre la discrimination persistante de la compensation financière de l'astreinte à domicile, entre les salariés de l'Annexe 1 et ceux de l'Annexe 2.

Pour une même contrainte, le salarié de l'Annexe 2 perçoit une compensation financière 1,6 fois plus faible que le salarié de l'Annexe 1. Les DP CGT demandent que le CEA prenne enfin en compte la nécessaire correction du différentiel de compensation financière en portant à égalité celle des salariés de l'Annexe 2 au niveau de celle des salariés de l'Annexe 1. Les DP CGT demandent s'il est dans les intentions du CEA d'ouvrir des négociations sur le sujet ?

Réponse de la DIR : aucune ouverture de négociations. Question remontée à DRHRS.

La CGT : aucune volonté de DIRHRS d'ouvrir des négociations à ce sujet.

Feuilles d'attachement

Les DP CGT demandent que les feuilles d'attachement et les périodes soient envoyées régulièrement au personnel .

Réponse de la DIR : en cas de problème contacter son gestionnaire qui doit les envoyer dans 1 délai maximum de 2 mois. Les périodes d'attachement seront incluses dans le compte-rendu des DP DIR février 2013.

Dans ce flash DP :

Formation	1
Effectifs APM	1
Mobilité personnel	1
Masse salariale	1
Astreintes	1
Feuilles d'attachement	1
Temps partiel scolaire	2
PACS	2
Bus	2
AG DPAD	2

Vos élus CGT

Annexes 1 :

- **Armand BONNETIER**
- **Bruno TUFFERY**

Annexes 2 :

- **Jean-Claude KNEIB**
- **Sophie COULLET**
- **Lyonel TRINTIGNAC**
- **Nadine MEDINA**
- **Gill GNILKA**
- **Hermes GRAHAM**

Temps partiel scolaire

Une réforme du temps scolaire doit être mise en place à la rentrée de septembre 2013 avec pour conséquence le passage de 4 jours par semaine à 4 jours et ½.

Les DP CGT demandent que les salariés ayant optés pour un temps scolaire puissent avoir la possibilité de poser des ½ journées .

Réponse de la DIR : transférée à DRHRS .La direction Marcoule est favorable à cette demande

PACS

Les DP CGT demandent que le PACS soit considéré de la même façon que le mariage pour les jours statutaires.

Réponse de la DIR : Aucun jour statutaire pour la belle famille et pour la signature du PACS.

La CGT: il serait grand temps que le CEA évolue.

Bus

Les DP CGT demandent :

- Quel est l'impact financier sur le contrat en cours.

Réponse de la DIR : C'est un nouveau contrat qui a été signé .

- Quel est le bilan de la fréquentation de ces 6 lignes au regard des lignes en HN ?

Réponse de la DIR : Sur une semaine il y a eu une moyenne de 37 salariés qui ont utilisé les 6 lignes de bus supplémentaires à 18h00. Ces lignes ont été mises en place pour un mois il y aura un REX à la fin de cette période .

Bus retardataire le matin.

La Direction vient de créer un service de car au départ de Marcoule à 18h00, (service de car appelle « CAR RETARDATEUR »)

Les DP CGT demandent :

- la mise en place du même service de « CAR RETARDATEUR » le matin pour une embauche à 9h20.

Réponse de la DIR : Il n'y aura aucune mise en place d'un service de car le matin pour une embauche à 9h20 seul le car de 18h00 est en place.

- Actuellement en cas d'accident d'un bus dans la tranche horaire 18h à 20 h comment seront considérées les personnes au regard de la réglementation de la sécurité sociale ?

Réponse de la DIR : En cas d'accident d'un car de 18h00 les salariés sont en accident de trajet.

- Comment sont prévues les récupérations d'heures pour les salariés utilisant ce bus

Réponse de la DIR : En cas de dépassement d'horaire les salariés doivent remplir une feuille de pointage comme prévu dans l'accord de 2000 gestion du temps.

La CGT dénonce avec cette mise en place de car à 18h00 la non récupération de ces heures supplémentairesc'est une remise en cause des 35h.

L'inspecteur du travail apprécierait-il ces heures de travail non déclarées ?



AG DPAD

Alors que tous les jours, les salariés dans leur labo, dans leurs métiers, vivent sous la contrainte budgétaire ; alors que depuis des années nos salaires n'évoluent pas. Les salariés s'étonnent des fastes mises en œuvres pour l'organisation de certaines AG du personnel, et notamment au DPAD, ou celle-ci est prévu sur le bateau MIREO à Avignon.

Les DP CGT demandent que les AG organisées par les départements aient lieu sur le site de Marcoule.

Réponse de la DIR : c'est normal il faut motiver l'équipe du DPAD.

